

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 18 janvier 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 28 janvier 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal décidé, à l'unanimité des présents, d'instituer le droit de préemption urbain dans toutes les zones urbaines et les zones à urbaniser.

2° Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de changer le taux de la taxe locale d'équipement de 2% à 3,5 %.

3° Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de créer un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (30/35^{ème}), en qualité de non titulaire, pour une durée de trois ans sur la base de l'indice brut 413 et l'indice majoré 369.

4° Le conseil municipal désigne, à l'unanimité des présents, les propriétaires de parcelles non bâties suivants comme membres titulaires du bureau de l'Association Foncière : Pierre STIEBER, 101, rue du Bitzen 67 370 Wintzenheim-Kochersberg ; Marcel NORTH, 4a rue Principale 67 370 Wintzenheim-Kochersberg ; Daniel SCHOETZ, 15 route de Strasbourg 67 370 Wintzenheim-Kochersberg ; et comme membres suppléants : Michelle KLEIN-NORTH, 9 rue de l'Eglise 67 370 Wintzenheim-Kochersberg ; Bernard SCHEER, 100 rue du Bitzen 67 370 Wintzenheim-Kochersberg.

5° Le conseil municipal, à sept voix pour et trois abstentions, sollicite Monsieur le Préfet du Bas-Rhin pour la création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée sur la commune de Wintzenheim-Kochersberg au lieu-dit « Hinter den Garten », zone IAU3, dont le périmètre est consultable en mairie et s'engage à acquérir les parcelles dont tout propriétaire opérerait pour le délaissement.

6° Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'attribuer le marché « éclairage public » pour un montant hors taxe de 9 585,50 € et le marché « télécommunications » pour un montant hors taxe 4 889 € à la société SOBECA.

7° Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de faire une modification simplifiée le Plan Local d'Urbanisme et autorise le maire à signer le devis présenté par l'ADEUS d'un montant de 1160 € hors taxe.

8° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, retire la délibération du 10 novembre 2010 mettant en place une participation pour voirie et réseaux au lieu-dit « Lehmgrube » suite à n recours gracieux du Préfet du Bas-Rhin.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 janvier 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 31 janvier 2011.

Le Maire
Alain NORTH